

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, M. AUBRY Jean-Louis, M. BELLIS Gilles, M. BRUNETEAU Paul, Mme COLIN Marie-Pierre, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme HALLOPE Céline, M. LECOINTE Didier, M. LEVECQUE Yannick et M. SANGNIER Sylvain.

Date de convocation : 24/03/14

Date d'affichage : 25/03/14

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents : 11

- votants : 11

M. BRUNETEAU Paul a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION N°2014-29 : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. ABAFOUR Michel : 10 voix

M. ABAFOUR Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-30 : CREATION POSTE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints à deux.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-31 : ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-1,

M. le maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme COLIN Marie-Pierre : 10 voix

Mme COLIN Marie-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur LEVECQUE Yannick : 10 voix
- Monsieur AUBRY Jean-Louis : 1 voix

M. LEVECQUE Yannick ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.
(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-32 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu les délégués du Conseil Municipal au sein de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en fonction de l'ordre du tableau du conseil municipal.

- **Titulaire** :

Monsieur ABAFOUR Michel La Salle 53170 SAINT CHARLES LA FORET

- **Suppléant** :

Madame COLIN Marie-Pierre 2 Lotissement du 17 53170 SAINT CHARLES LA FORET

(enregistré S/Préf le)

La séance a été déclarée close à 21h30.